

Extrait du registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre

Séance du 12 mai 2026

Présents : M. Welter, bourgmestre ; J. Schank et J. Sanavia, échevins ;
Carole Kirsch, secrétaire adjointe.

Excusé : Luc Leyder, secrétaire.

Objet : Règlement temporaire de circulation à Heiderscheid « Döerfstrooss »

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal de circulation du 3 février 2023, approuvé par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 15 octobre 2025 et par le Ministre des Affaires intérieures le 23 octobre 2025, no de référence 322/23/CR ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu les circulaires ministérielles numéros 2449 du 13 septembre 2004 et 2468 du 24 novembre 2004 concernant l'application de la loi du 6 juillet 2004 modifiant celle du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, respectivement la procédure relative à la réglementation communale en matière de circulation routière ;

Vu une demande du 7 mai 2026 de barrer la rue « Döerfstrooss » à Heiderscheid, y compris la section dénommée « Um Maart » pour permettre le revêtement de la rue complète à partir du jeudi 21 mai 2026 à 7.00 heures jusqu'au vendredi 22 mai 2026 à 24.00 heures, il y a lieu de modifier temporairement le règlement de circulation communal ;

Après délibération,

décide à l'unanimité des voix

de modifier temporairement, en exécution de l'article 5.3 de la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, le règlement de circulation de la commune d'Esch-sur-Sûre du 3 février 2023, comme suit :

Article 1. - La rue « Döerfstrooss » à Heiderscheid y compris la section dénommée « Um Maart » est barrée à toute circulation excepté riverains et autobus du jeudi 21 mai 2026 à 7.00 heures jusqu'au vendredi 22 mai 2026 à 6.00 heures.

Article 2. - La rue « Döerfstrooss » à Heiderscheid y compris la section dénommée « Um Maart » est barrée à toute circulation le vendredi 22 mai 2026 de 6.00 heures à 24.00 heures.

Article 3. - L'obligation de circuler en sens unique dans la rue « an der Gaass » à Heiderscheid est suspendue, du jeudi 21 mai 2026 à 7.00 heures jusqu'au vendredi 22 mai 2026 à 24.00 heures.

Article 4. - L'obligation de circuler en sens unique dans la rue « Am Clemensbongert » à Heiderscheid est suspendue, du jeudi 21 mai 2026 à 7.00 heures jusqu'au vendredi 22 mai 2026 à 24.00 heures, la circulation sera réglée par la mise en place de feux tricolores.

Article 5. - Il y a interdiction de stationner sur les emplacements dans la rue « Neiewee » à Heiderscheid à la hauteur de la maison numéro 15 le vendredi 22 mai 2026 de 6.00 heures à 17.00 heures.

Article 6. - Il y a interdiction de stationner sur deux emplacements dans la rue « A Schaackspesch » à Heiderscheid vis-à-vis de la maison numéro 25 le vendredi 22 mai 2026 de 6.00 heures à 17.00 heures.

Article 7. - L'arrêt de bus « Um Maart » à Heiderscheid n'est pas desservi par les courses d'autobus pendant la fermeture de la rue.

Article 8. - Les dispositions du présent règlement seront signalisées conformément aux prescriptions du code de la route.

Article 9. - Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Article 10. - Ampliation du présent règlement sera transmise au requérant, au Ministre des Affaires intérieures, au Commissariat de Police de Heiderscheid, à la Cellule Bus RGTR des CFL et à l'Administration des Ponts et Chaussées, Service Régional de Wiltz.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.
Le Collège des bourgmestre et échevins,
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Eschdorf, le 12 mai 2026
Pour le secrétaire empêché,
La secrétaire adjointe,

La bourgmestre,



Administration communale
Esch-sur-Sûre